



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 6 MAI 2024 À 18H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu **le lundi 6 mai 2024, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; la Directrice générale par intérim et greffière, Madame Francine Crête, est également présente.

La Mairesse informe les citoyens présents que Madame Francine Crête procédera à l'enregistrement sonore des délibérations du Conseil pour les besoins de rédaction du procès-verbal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 18h30.

24-05-119

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté ; le point varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 avril 2024;
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1 Approbation des opérations financières;
- 4.2 Dépôt de l'états des revenus et dépenses au 31 mars 2024;
- 4.3 Excédents des revenus de taxation 2023 en tant que revenus reportés pour 2024;
- 4.4 Renouvellement de l'assurance 2024-2025 « Biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et véhicules »;
- 4.5 TECQ 2019-2024 – Programmation no. 3 en date du 30 avril 2024;
- 4.6 UMQ – Renouvellement de l'adhésion 2024;
- 4.7 Abonnement à la solution informatique GéoCentralis – Sig Web 2;
- 4.8 Confirmation d'embauche de l'adjointe à la comptabilité et à l'administration;
- 4.9 Octroi de contrat à la firme Sismik pour accompagnement et soutien en ressources humaines;
- 4.10 Autorisation de rembourser 25\$ par animal micropuçé lors de la séance d'information du 2 mai 2024.

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt no. 160-2024 en regard aux travaux d'asphaltage sur le chemin Upper Concession.

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Dépôt du Registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou avantage reçu par les élus municipaux en 2023.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Autorisation de procéder à la réfection du poste principal;
- 7.2 Autorisation de procéder à la réfection du poste Borden;
- 7.3 Autorisation de procéder à la réfection de la conduite sanitaire de la rue Roy;
- 7.4 Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif AB10;
- 7.5 Octroi de contrat pour l'achat de terre (top soil);
- 7.6 Octroi de mandat pour la rédaction du devis d'appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour les rues Hector, Gale et Church.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent :
 - 8.1.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'une firme professionnelle pour la rédaction d'un protocole d'intervention en sécurité incendie;
 - 8.1.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'une firme professionnelle en inspection des bâtiments à risque faible;
- 8.2 Autorisation pour l'achat de chandails et manteaux pour le service de sécurité incendie d'Ormstown.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Permis émis durant le mois d'avril 2024;
- 9.2 Demande de dérogation mineure - 1234, du Marais.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Bibliothèque - Activités;
- 10.2 Distribution d'arbres – 11 mai 2024;
- 10.3 Concert Chœur en Fugue - 24 mai 2024.

11. COMMUNICATIONS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Contribution financière – École Arthur-Pigeon;
- 12.2 Contribution financière – Ormstown Elementary School;
- 12.3 Contribution financière - École Notre-Dame-du-Rosaire;
- 12.4 Appui à la mobilisation massive pour conserver les points de services de Desjardins.

13. VARIA

- 13.1 Compteurs d'eau.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-05-120

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 avril 2024.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 2 avril 2024 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

24-05-121

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 avril 2024 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

24-05-122

ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

4.1 Approbation des opérations financières.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 6 mai 2024, jointe au présent procès-verbal à l'**Annexe A**, pour un montant total de 570 659,85\$.

ADOPTÉE

24-05-123

4.2 Dépôt de l'états des revenus et dépenses au 31 mars 2024.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim et greffière dépose au Conseil municipal l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2024.

ADOPTÉE

24-05-124

4.3 Excédents des revenus de taxation 2023 en tant que revenus reportés pour 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

ATTENDU QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants, ainsi que les taxes de services reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout);

ATTENDU QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés;

ATTENDU QUE les excédents résultant de l'état financier de 2023 sont réputés transférés aux revenus reportés de 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2023, ainsi que les taxes de services reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout), le montant de cet excédent ou déficit sera affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour cet exercice;

QUE les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues aux règlements d'emprunt concernés.

**ADOPTÉ
E**

24-05-125

4.4 Renouvellement de l'assurance 2024-2025 « Biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et véhicules ».

ATTENDU QUE l'assurance 2024-2025 en regard aux biens, la responsabilité civile des employés et dirigeants, erreur et omission, véhicules ainsi que la responsabilité civile pour les pompiers et les bénévoles vient à échéance le 4 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 81 119.79\$, plus les taxes applicables, en faveur de la FQM Assurances Inc., pour le renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité pour la période du 2024-05-04 au 2025-05-04.

ADOPTÉE

24-05-126

4.5 TECQ 2019-2024 – Programmation no. 3 en date du 30 avril 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

24-05-127

4.6 UMQ – Renouvellement de l'adhésion 2024.

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement de la cotisation 2024 à la l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), incluant le Carrefour du capital humain, au montant de 5 693,43\$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-130-00-494.

ADOPTÉE

24-05-128

4.7 Abonnement à la solution informatique GéoCentralis – Sig Web 2.

ATTENDU QUE la Municipalité utilise la solution informatique GéoCentralis afin de consulter le système d'information géographique, soit la matrice graphique;

ATTENDU QU'il serait avantageux de rendre cette solution accessible au grand public afin de permettre la diffusion du rôle d'évaluation et du système d'information géographique;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADHÉRER à la solution GéoCentralis – Sig Web 2, version grand public, au montant de 65,88\$ par mois, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-610-00-490

ADOPTÉE

24-05-129

4.8 Confirmation d'embauche de l'adjointe à la comptabilité et à l'administration.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité pour l'embauche d'une adjointe à la comptabilité et à l'administration;

ATTENDU QUE la période de probation a été complétée avec satisfaction;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de Madame Carole Desmarais au poste d'adjointe à la comptabilité et à l'administration et d'autoriser la directrice générale par intérim et greffière à convenir des conditions de travail à être inscrites au contrat de travail et à signer ledit contrat à intervenir avec Mme Desmarais.

ADOPTÉE

24-05-130

4.9 Octroi de contrat à la firme Sismik pour accompagnement et soutien en ressources humaines.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche de ressources pour combler les postes laissés vacants, dont celui de directeur-général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la Municipalité doit entamer une réflexion entourant la structure organisationnelle et mettre à jour l'organigramme;

ATTENDU QUE pour se faire, la Municipalité a avantage à obtenir du support au recrutement via une firme externe spécialisée en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER un contrat à la firme Sismik pour l'accompagnement et le soutien en ressources humaines au montant de 11 700\$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-160-00-411.

ADOPTÉE

24-05-131

4.10 Autorisation de rembourser 25\$ par animal micropucé lors de la séance d'information du 2 mai 2024.

ATTENDU QUE le Conseil Municipal souhaitait encourager les propriétaires de chiens et de chats à faire micropucer leur animal;

ATTENDU QUE lors de la séance d'information tenue le 2 mai 2024, 17 chiens et chats ont été micro-pucés;

ATTENDU QUE le Conseil a opté pour défrayer 50% des coûts pour le micro-puçage lors de la soirée du 2 mai, seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 400\$ pour le micro-puçage des 17 chiens et chats lors de la séance d'information tenue le 2 mai 2024 au Centre Récréatif.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

24-05-132 **5.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt no. 160-2024 en regard aux travaux d'asphaltage sur le chemin Upper Concession.**

Avis de motion est donné par le conseiller **Stephen Ovans** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 160-2024 en regard à un emprunt à long terme pour des travaux d'asphaltage à intervenir sur le chemin Upper Concession.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

24-05-133 **6.1 Dépôt du Registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou avantage reçu par les élus municipaux en 2023.**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6, paragraphe 4, les 2^e et 3^e alinéas de cette même disposition de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, chapitre E-15.1.0.1 tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil, doit être déclaré sur un registre à cet effet;

ATTENDU QUE la déclaration devant être faite dans ledit registre, ne comprend que les sommes reçues, le cas échéant, lors de la période électorale de 2023, les sommes ou valeurs reçues à cette occasion ayant été déclarées en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2

ATTENDU QUE le greffier de la Municipalité doit rendre publique, ces déclarations;

ATTENDU QUE tous les élus-es ayant siégé au Conseil municipal en cours d'année 2023 déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du registre des dons pour 2023, lequel inclut les déclarations de chacun des élus-es.

ADOPTÉE

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

24-05-134 **7.1 Autorisation de procéder à la réfection du poste Principal.**

ATTENDU QUE le joint d'expansion du conduit, entre le poste Principal et les étangs aérés doit être remplacé ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉE par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder aux travaux de réfection du poste Principal; ces travaux étant exécutés par la firme MJR au coût de 5 595.00\$ et la fourniture des pièces et accessoires par la firme Distribution Lazure au coût de 13 732.99\$, pour un montant total de 19 327,99, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-055-00-721

ADOPTÉE

24-05-135

7.2 Autorisation de procéder à la réfection du poste Borden.

ATTENDU QUE le panneau de contrôle du poste Borden doit être réparé le plus rapidement possible avant qu'un bris ne survienne et cause des dommages ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Bourdeau**
APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder aux travaux de réparation du panneau de contrôle du poste Borden avec la firme Technivolt, les coûts étant évalués au montant de 45 000\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-055-00-721

ADOPTÉE

24-05-136

7.3 Autorisation de procéder à la réfection de la conduite sanitaire de la rue Roy.

ATTENDU QU'il y a un blocage du réseau sanitaire de la rue Roy à l'arrière du Centre Récréatif ;

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires afin de rétablir la situation ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉE par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder aux travaux de réfection de la conduite sanitaire de la rue Roy à un montant de 22 000,00\$, plus les taxes applicables, et que ces travaux soient réalisés en régie interne conjointement avec Les Entreprises McClintock.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-055-00-721

ADOPTÉE

24-05-137

7.4 Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif AB10.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit se procurer de l'abrasif de type AB-10 pour la saison hivernale 2024-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres pour l'achat de 1 000 tonnes d'abrasif de type AB-10 pour la saison hivernale 2024-2025.

ADOPTÉE

24-05-138

7.5 Octroi de contrat pour l'achat de terre (top soil).

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation dans le but d'obtenir des soumissions pour l'achat de terre (top soil) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

- Noël et fils au montant de 23.00\$ la verge cube
- Les entreprises Excavation et Béton Charly Ltée au montant de 25,00\$ la verge cube
- Les constructions Jacques Théorêt au montant de 46,00\$ la verge cube

ATTENDU QU'une seule soumission respecte les exigences quant au dépôt d'un rapport d'analyse démontrant la nature des sols livrés ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉE par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de terre (top soil) à Les Entreprises Excavation et Béton Charly Ltée au montant de 25,00\$ la verge cube, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-320-00-620

ADOPTÉE

24-05-139

7.6 Octroi de mandat pour la rédaction du devis d'appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour les rues Hector, Gale et Church.

ATTENDU la résolution 23-11-346 du Conseil de la Municipalité d'Ormstown adoptée lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 laquelle autorise l'administration à procéder à un appel d'offres pour un mandat de services professionnels en ingénierie ;

ATTENDU QUE les ressources nécessaires à la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour ce type de projet ne sont pas disponibles à l'interne ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par invitation pour l'octroi d'un tel mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉE par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER un mandat à la Firme Gespro Groupe Conseil pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection des services municipaux sur les rues Hector, Gale et Church au montant de 6 110.00\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres reçues;

QUE le responsable à la comptabilité et coordonnateur à l'approvisionnement est nommé à titre de secrétaire du comité de sélection;

QUE les critères d'évaluation des soumissions reçues sont :

- L'expérience du fournisseur (10-15 points);
- La compétence et disponibilité du responsable du projet (25-30 points);
- Organisation du projet (20 points);
- Méthodologie proposée et compréhension du mandat (30 points);
- Échéancier de travail, présentation des biens livrables et qualité des documents soumis (10 points);

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-040-15-721

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

24-05-140

8.1.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'une firme professionnelle pour la rédaction d'un protocole d'intervention en sécurité incendie.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE tout service de sécurité incendie doit posséder un protocole d'intervention en sécurité incendie afin de se préparer aux risques d'incendie, faciliter l'évacuation du public, limiter la propagation du feu et faciliter l'intervention des services d'urgence; en plus de préserver la sécurité de son personnel combattant;

ATTENDU QUE le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité d'Ormstown ne possède pas de protocole d'intervention en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres pour les services d'une firme professionnelle pour la rédaction d'un protocole d'intervention en sécurité incendie;

QUE le Conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres reçues;

QUE le responsable à la comptabilité et coordonnateur à l'approvisionnement est nommé à titre de secrétaire du comité de sélection;

QUE les critères d'évaluation des soumissions reçues sont :

- L'expérience du fournisseur (10-15 points);
- La compétence et disponibilité du responsable du projet (25-30 points);
- Organisation du projet (20 points);
- Méthodologie proposée et compréhension du mandat (30 points);
- Échéancier de travail, présentation des biens livrables et qualité des documents soumis (10 points);

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-220-00-411

ADOPTÉE

24-05-141

8.1.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'une firme professionnelle en inspection de bâtiment à risque faible.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE tout service de sécurité incendie doit procéder à l'inspection des bâtiments à risque faible sur son territoire afin d'assurer la sécurité des propriétaires et des pompiers lors d'une intervention;

ATTENDU QUE le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité d'Ormstown ne possède pas les effectifs nécessaires pour une telle inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres pour les services d'une firme professionnelle pour l'inspection des bâtiments à risque faible situés sur son territoire;

QUE le Conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres reçues;

QUE le responsable à la comptabilité et coordonnateur à l'approvisionnement est nommé à titre de secrétaire du comité de sélection;

QUE les critères d'évaluation des soumissions reçues sont :

- L'expérience du fournisseur (10-15 points);
- La compétence et disponibilité du responsable du projet (25-30 points);
- Organisation du projet (20 points);
- Méthodologie proposée et compréhension du mandat (30 points);
- Échéancier de travail, présentation des biens livrables et qualité des documents soumis (10 points);

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-220-00-411

ADOPTÉE

24-05-142

8.2 Autorisation pour l'achat de chandails et manteaux pour le Service de Sécurité Incendie d'Ormstown.

ATTENDU QUE les pompiers du Service de Sécurité Incendie de la Municipalité d'Ormstown souhaitent être identifiés et reconnus comme étant un service de la Municipalité ;

ATTENDU QU'une demande pour l'achat de chandails et manteaux a été reçue du Service de Sécurité Incendie d'Ormstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER l'administration à procéder à l'achat de chandails et manteaux pour le Service de Sécurité Incendie d'Ormstown ;

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-220-00-650

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis – Avril 2024.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois d'avril 2024.

La mairesse fait état des demandes reçues au cours du mois d'avril 2024.

24-05-143

9.2 Demande de dérogation mineure - 1234, rue du Marais.

ATTENDU QU'une demande de permis pour l'installation d'une piscine et d'un spa a été déposée le 29 février 2024 par le propriétaire du 1234, rue du Marais ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse du dossier, il a été constaté que le mur latéral du garage est situé à 0.78 mètres de la limite adjacente au lot 6 228 619 au lieu de 1,5 mètres tel que prescrit par l'alinéa « d » de l'article 6.3.2.1 du règlement de zonage numéro 25-2006, le tout engendrant une dérogation de 0.72 mètres ;

ATTENDU QU'un permis de construction pour un garage a été délivré en août 2021 ;

ATTENDU QUE le plan d'implantation déposé pour ledit permis démontre une marge latérale d'un (1) mètre et que la description des travaux décrits dans le permis accorde une limite minimale d'un (1) mètre pour un garage détaché pourvu qu'il n'y ait aucune ouverture sur le côté faisant face à la limite latérale ;

ATTENDU QUE la construction a été effectuée avec une autorisation d'implantation d'un (1) mètre de la limite du lot et que son emplacement actuel reflète ceci;

ATTENDU QU'un changement de propriétaire a eu lieu en 2023 et que l'acte de vente portant le numéro 28 401 481 stipule que le vendeur « n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur » ;

ATTENDU QUE les dispositions particulières de l'article 7.18 « Garage domestique détaché » du projet de règlement de zonage numéro 148-2023, lequel règlement remplacera le règlement de zonage 25-2006 présentement en vigueur, stipule que dans le cas d'implantation sur un lot dont il y a une résidence de type unifamiliale détachée, la marge latérale ou arrière est réduite à un (1) mètre à la condition qu'aucune ouverture ne donne sur le côté de la ligne de lot ;

ATTENDU QUE l'esprit du projet de règlement démontre une certaine souplesse et permission aux propriétaires pour maximiser l'usage de leurs terrains, le tout, en prenant en considération la réduction des normes relatives à la superficie des terrains pour des fins résidentielles afin de se conformer avec le mandat de densification du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et le schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions mentionnées à l'article 2.1 du règlement sur les dérogations mineures numéro 21-2006 ;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le Conseil Municipal autorise la dérogation mineure avec les conditions suivantes :

QUE la toiture soit munie d'un dispositif empêchant la chute de neige et/ou de glace sur le côté où est située la limite du terrain ;

QUE la toiture soit munie de gouttières qui rejettent l'eau sur le côté de la résidence.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Bibliothèque – Activités.

La Mairesse mentionne les activités qui auront lieu à la bibliothèque au cours du mois de mai 2024 :

- Une nouvelle exposition d'œuvre d'art de l'artiste Heather Diodati sous le thème « Vignettes de la nature » aura lieu du 12 mai au 15 juin 2024;
- Un groupe de tricoteuses se rencontreront les jeudis;
- La vente de livres usagés annuelle se tiendra aura lieu tout le mois de mai.
-

10.2 Distribution d'arbres – 11 mai 2024.

Le 11 mai prochain, à compter de 9h00, la Municipalité d'Ormstown invite ses citoyennes et citoyens à venir se procurer des arbres gratuitement dans le stationnement à l'arrière de l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale. L'organisme Ambioterra et l'Église Anglicane St-James participeront également à la distribution d'arbres gratuits et une vente de plantes et de fleurs aura lieu sur le terrain de l'Église Anglicane St-James.

À l'occasion de cette journée, le Conseil municipal en profitera pour présenter à toute la population les nouveaux véhicules acquis au cours des derniers mois; soit le nouveau camion d'unité d'urgence du Service de Sécurité Incendie et le véhicule Ford E-Transit 350, entièrement électrique, du Service des Travaux Publics.

Genie dans la bouteille sera aussi sur place pour recueillir les dons. La liste complète des contenants acceptés est disponible sur la page Facebook de l'organisme

24-05-144

10.3 Concert Le Chœur en fugue - 24 mai 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir à ses citoyennes et citoyens un concert gratuit;

ATTENDU QUE le concert aura lieu le 24 mai 2024 à l'Église St-Malachie par le groupe « Chœur en Fugue » de Châteauguay;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER le paiement de 3 250,00\$ pour la tenue d'un événement offert par le groupe « Chœur en Fugue », le 24 mai prochain, à l'Église St-Malachie;

QUE ce concert est offert gratuitement aux citoyennes et citoyens de la Municipalité d'Ormstown;

QUE toute personne non-résidente de la Municipalité devra déboursier un montant de 10,00\$ pour y assister;

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-990

ADOPTÉE

10.4 Ventes de garage

Les ventes de garage pour l'année 2024 auront lieu durant la fin de semaine de la fête des Patriotes, soit les 18, 19 et 20 mai et la fin de semaine de la fête du Travail les 31 août, 1^{er} et 2 septembre. En cas de pluie, chacune d'elles pourra être remise à la fin de semaine suivante.

10.5 Fermeture de l'Hôtel de Ville (20 mai 2023).

Lundi le 20 mai prochain, les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés à l'occasion de la fête des Patriotes.

11 COMMUNICATION

Aucun sujet.

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDES

24-05-145 12.1 Contribution financière – École Arthur-Pigeon.

ATTENDU QUE l'intention du Conseil municipal est d'encourager tous les jeunes d'Ormsdown ayant le statut d'étudiante ou d'étudiant par l'octroi de bourses d'excellence, peu importe les programmes dans lesquels ils sont inscrits;

ATTENDU QUE le Conseil municipal requiert que les bourses d'excellence offertes par la Municipalité soient remises aux finissants, sans distinction que le jeune fasse des études ou s'oriente vers des études collégiales, universitaires ou dans des programmes de formation professionnelle, chacune et chacun des étudiants pouvant exceller dans leur domaine respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER une bourse d'excellence, au montant de 500\$, à l'École Arthur-Pigeon dans laquelle évolue des jeunes d'Ormsdown, le critère premier étant que cette bourse soit remise à un jeune résidant à Ormsdown.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-960.

ADOPTÉE

24-05-146 12.2 Contribution financière –Ormsdown Elementary School.

ATTENDU QUE l'intention du Conseil municipal est d'encourager tous les jeunes d'Ormsdown ayant le statut d'étudiante ou d'étudiant par l'octroi de bourses d'excellence, peu importe les programmes dans lesquels ils sont inscrits;

ATTENDU QUE le Conseil municipal requiert que les bourses d'excellence offertes par la Municipalité soient remises aux finissants, sans distinction que le jeune fasse des études ou s'oriente vers des études collégiales, universitaires ou dans des programmes de formation professionnelle, chacune et chacun des étudiants pouvant exceller dans leur domaine respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER une bourse d'excellence, au montant de 100\$, à l'École Ormsdown Elementary School dans laquelle évolue des jeunes d'Ormsdown, le critère premier étant que cette bourse soit remise à un jeune résidant à Ormsdown.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-960.

ADOPTÉE

24-05-147 12.3 Contribution financière – École Notre-Dame-du-Rosaire.

ATTENDU QUE l'intention du Conseil municipal est d'encourager tous les jeunes d'Ormsdown ayant le statut d'étudiante ou d'étudiant par l'octroi de bourses d'excellence, peu importe les programmes dans lesquels ils sont inscrits;

ATTENDU QUE le Conseil municipal requiert que les bourses d'excellence offertes par la Municipalité soient remises aux finissants, sans distinction que le jeune fasse des études ou s'oriente vers des études collégiales, universitaires ou dans des programmes de formation professionnelle, chacune et chacun des étudiants pouvant exceller dans leur domaine respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER une bourse d'excellence, au montant de 100, à l'École Notre-Dame-du-Rosaire dans laquelle évolue des jeunes d'Ormsdown, le critère premier étant que cette bourse soit remise à un jeune résidant à Ormsdown.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-960.

ADOPTÉE

24-05-148

12.4 Appui à la mobilisation massive pour conserver les points de services Desjardins.

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE notre Municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre Municipalité à celles de la Municipalité de Saint-Gervais et de la MRC de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil municipal d'Ormstown joigne sa signature à celle de près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents.

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse en appui à la leur.

ADOPTÉE

13 VARIA

13.1 Compteurs d'eau

Le 23 mai 2024 aura lieu une rencontre concernant l'installation de compteurs d'eau. Les citoyens et commerçants concernés recevront une correspondance les invitant à y assister.

Ce projet fait partie entre autres du bilan sur la qualité de l'eau potable déposé annuellement et du projet de la mise aux normes de l'eau potable.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Cinq (5) questions sont posées et répondues.

24-05-149

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 19h22.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête, Directrice générale par
intérim et Greffière